

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2016_12_13_380

Cofinancement par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre du projet MOOC : une formation innovante dans le numérique pour les aides à domicile portée par l'association Campus Urbain sur le projet dans le cadre de la candidature de l'ITI Seine amont l'ITI Seine amont à l'Appel à projet INTERRACT'IF

L'an deux mille seize, le 13 décembre à 20h00, les membres du conseil de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 décembre 2016.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	X		
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON		X	Christine Janodet
ATHIS-MONS	Mme Christine RODIER		X	Pascal Petetin
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC		X	
	Mme Hélène DE COMARMOND		X	Edith Pescheux
	M. Jacques FOULON	X		
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	X		
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER		X	Patrice Diguët
	M. Patrice DIGUET	X		
	Mme Isabelle RIFFAUD	X		
	M. Ali ID ELOUALI		X	Daniel Breuiller
	Mme Catherine DESPRES		X	Alexandre Boyer
	M. Tonino PANETTA	X		
FRESNES	M. Jean-Jacques BRIDEY		X	
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA	X		
	M. Denis HELBLING		X	
	M. Richard DOMPS	X		
GENTILLY	Mme Patricia TORDJMAN		X	Patrick Daudet
	M. Patrick DAUDET	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Philippe BOUYSSOU	X		
	Mme Marie PIERON		X	Cécile Veyrunes-Legrain
	M. Romain MARCHAND		X	Françoise Baud
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI		X	Philippe Bouyssou
	M. Mourad TAGZOUT		X	
	M. Pierre CHIESA	X		
	Mme Evelyne LESENS	X		
	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
JUVISY-SUR-ORGE	M. Robin REDA	X		
	M. Michel PERRIMOND	X		
LE KREMLIN-BICETRE	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X Point 25	X	Jean-Marc Nicolle (Point 1 à 24)
	Mme Sarah BENBELKACEM	X		
	Mme Lina BOYAU	X		
L'HAY-LES-ROSES	M. Vincent JEANBRUN	X		
	M. Clément DECROUY		x	Vincent Jeanbrun
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT	X		
MORANGIS	M. Pascal NOURY	X		
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET		X	Christian Hervy

PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE		X	Raymond Charesson
RUNGIS	M. Raymond CHARRESSON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	X		
	Mme Nadège ACHTERGAELE		X	Eric Mehlhorn
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	X		
THIAIS	M. Richard DELL'AGNOLA	X		
	M. Daniel BEUCHER	X		
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
VALENTON	Mme Françoise BAUD	X		
VILLEJUIF	M. Franck LE BOHELLEC	X		
	Mme Annie GRIVOT		X	Elie Yebouet
	M. Philippe VIDAL	X		
	M. Elie YEBOUET	X		
	Mme Catherine CASEL		X	
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET		X	
	M. Dominique GIRARD	X		
VILLENEUVE-LE-ROI	M. Alain LIPIETZ		X	Jacques Perreux
	Mme Sakina HAMID		X	Béatrice Collet
	M. Pascal GAGNEPAIN	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Béatrice COLLET	X		
	Mme Sylvie ALTMAN		X	Nathalie Dinner
	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	X		
	Mme Stéphanie ALEXANDRE		X	Thierry Atlan
VIRY-CHATILLON	M. Philippe GAUDIN	X		
	M. Jean-Marie VILAIN		X	Laurent Sauerbach
	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA	X		
VITRY-SUR-SEINE	M. Jérôme BERENGER		X	Arielle Merrina
	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR	X		
	M. Hocine TMIMI	X Point 10		
	Mme Sarah TAILLEBOIS	X		
	M. Pierre BELL-LLOCH		X	
	Mme Fabienne LEFEBVRE		X	
	M. Rémi CHICOT	X		
	Mme Isabelle LORAND		X	Jacques Foulon
	M. Jacques PERREUX	X		
M. Alain AFFLATET	X			

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				91
Délibérations 2016_12_13	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
N°321 à 359	59	32	23	82
N°360 à 373	60	31	23	83
N°374 à 398	61	30	22	83

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1303/2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen ;

Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1301/2013 du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional ;

Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1304/2013 du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'appel à projet régional INTERRACT'IF 2014-2020 publié le 2 mars 2015 ;

Vu la délibération 2015.05.26.191 approuvant la stratégie territoriale de développement économique et durable, se traduisant notamment par l'identification des enjeux stratégiques suivants :

- Enjeux liés aux filières et secteurs d'excellence du territoire,
- Enjeux liés à l'emploi, l'insertion et la formation,
- Enjeux liés au maintien de la vocation productive,
- Enjeux liés aux relations avec les acteurs économiques du territoire : entreprises, structures d'enseignement supérieur et de recherche du territoire,
- Enjeux liés aux problématiques foncières et immobilières.

Considérant, au vu de ces enjeux, les axes d'intervention de l'ancienne Communauté d'Agglomération Seine-Amont « CASA » au service d'une ambition territoriale :

- Accompagner le territoire dans la structuration d'un écosystème relationnel actif avec les entreprises afin de favoriser le retour à l'emploi.
- Porter une démarche innovante du maintien du tissu économique notamment productif.
- Travailler à un positionnement discriminant et porteur d'ambition à l'échelle métropolitaine.

Vu la délibération de la CASA du 9 février 2015 approuvant le cadre stratégique du contrat de ville 2014-2020, issu de la première phase d'élaboration ayant abouti à un document « cadre » mettant en évidence, à partir d'un diagnostic partagé, les enjeux stratégiques pour chacun des quartiers prioritaires du territoire ainsi qu'à l'échelle intercommunale ;

Vu la délibération de la CASA du 31 mars 2015 approuvant le dépôt d'une candidature Seine Amont, portant sur un volume financier global s'établissant à un maximum de 30 millions d'euros, à l'appel à projet régional INTERRACT'IF 2014-2020 lancé dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 Ile de France et bassin de la Seine ;

Vu la délibération de la CASA du 17 novembre 2015 autorisant le président ou son représentant à poursuivre les discussions avec la région sur la base des 17 projets inscrits initialement dans le dossier de candidature et à signer tous documents nécessaires et leurs avenants éventuels pour porter cette candidature ;

Vu la délibération de la CASA du 14 décembre 2015 autorisant le président ou son représentant du Conseil communautaire à signer la convention AG-OI/ITI, après avoir consulté le comité de sélection. Toute révision de cette convention fera l'objet d'une consultation du Comité de sélection ; autorisant le président du conseil communautaire ou ses représentants, à présider le comité de sélection, composé des maires des villes du territoire ITI et/ou de leurs représentants, des directeurs généraux des villes et/ou de leurs représentants, du président du conseil départemental du Val de Marne et ou ses représentants ainsi que des techniciens en charge de la candidature ITI. Les techniciens de l'autorité de gestion seront invités aux comités de sélection afin de participer aux travaux ; approuvant le fait que le Président du comité de sélection doit rendre compte au conseil communautaire au moins une fois par an de la mise en œuvre de l'ITI ;

Vu la délibération de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 16 février 2016 autorisant le président ou son représentant du Conseil territorial de l'EPT à signer la convention AG-OI/ITI, après avoir consulté le comité de sélection. Toute révision de cette convention fera l'objet d'une consultation du Comité de sélection ; autorisant le président du conseil territorial de l'EPT, ou ses représentants, à présider le comité de sélection, composé des maires des villes du territoire ITI et/ou de leurs représentants, des directeurs généraux des villes et de l'EPT et/ou de leurs représentants, du président du conseil départemental du Val de Marne et/ou ses représentants ainsi que des techniciens EPT en charge de la candidature ITI. Les techniciens de l'autorité de gestion seront invités aux comités de sélection afin de participer aux travaux ; approuvant le fait que le Président du comité de sélection doit rendre compte au conseil territorial au moins une fois par an de la mise en œuvre de l'ITI ;

Vu le budget territorial ;

Considérant qu'il est de l'intérêt du territoire et des porteurs de projets de pouvoir bénéficier de financements européens pour engager ou développer la mise en œuvre de projets de développement économique, social et durable ;

Considérant le projet « **MOOC : une formation innovante dans le numérique pour les aides à domicile** » porté par l'association Campus Urbain dans le cadre de l'ITI Seine Amont ;

Considérant que ce projet participe aux objectifs de développement économique, social et durable de l'ITI Seine Amont ;

Considérant le partenariat existant entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et Campus urbain depuis de nombreuses années, formalisé en particulier dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs (2015-2017) ;

Ouï, l'exposé des motifs rappelant l'intérêt et l'utilité de ces financements en termes d'effet levier, permettant à ce projet intégré à la candidature de pouvoir être réalisé ;

Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :

Décide de cofinancer le projet « **MOOC : une formation innovante dans le numérique pour les aides à domicile** » porté par l'association Campus Urbain dans le cadre de l'ITI Seine Amont pour un montant de 20000 €, soit 8 % du coût total prévisionnel du projet ;

Dit que le plan de co-financement s'établit comme suit :

- Participation 2016 : 6666 € TTC
- Participation 2017 : 6666 € TTC
- Participation 2018 : 6668 € TTC

Dit que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2016 ;

Dit que la dépense sera inscrite au budget territorial des exercices 2017 et 2018 sous réserve du vote des crédits ;

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Fait à Vitry-sur-Seine, le 14 décembre 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le :

Publiée dans le recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre